

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

porcs Question écrite n° 35947

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés que rencontrent aujourd'hui les éleveurs de porc. En quelques années, ceux-ci ont en effet déployé des efforts importants et des investissements considérables pour améliorer la qualité alimentaire et la traçabilité, et pour mettre aux normes les bâtiments d'élevage. Pourtant, alors qu'ils ont encore à supporter les charges de ces investissements, le prix de vente de la viande de porc ne cesse de baisser sous la pression des centrales d'achat. À l'inquiétude de l'interprofession porcine, s'ajoute désormais l'incompréhension, d'autant plus que la qualité alimentaire à laquelle ils contribuent n'est pas, malheureusement, la priorité d'une certaine grande distribution qui n'hésite pas à recourir à des importations douteuses et pratique le dumping sur les prix. Aussi, afin de redonner confiance aux éleveurs, il lui serait reconnaissant de lui préciser les dispositions qu'il entend mettre en oeuvre à travers le plan d'action sur cinq ans qu'il vient d'annoncer.

Texte de la réponse

La filière porcine est confrontée, depuis dix-huit mois, à une crise importante. Pour faire face à cette situation, le fonds d'allégement des charges (FAC) a été mobilisé à hauteur de 5 millions d'euros. De plus une enveloppe complémentaire de 2 millions a été décidée en décembre 2003. Une enveloppe plus spécifique de 5 millions d'euros sur le même fonds a également été ouverte pour les élevages hors sol (dont les élevages porcins) ayant subi les conséquences de la canicule. Une mesure de stockage privé portant sur 85 000 tonnes a été réalisée de décembre 2003 à février 2004 pour un montant de 38 millions d'euros et des restitutions à l'exportation ont été mises en place par la Commission européenne de janvier à mars 2004 pour un montant de 30 MEUR. L'ensemble de ces mesures a permis de soutenir les cotations depuis le début de l'année, mais la situation reste très fragile. C'est pourquoi, sur le plus long terme, un plan d'accompagnement de la restructuration de la filière a été élaboré en concertation avec les responsables professionnels concernés. Doté d'une première enveloppe de 15 millions d'euros, ce plan vise à restaurer la compétitivité de la filière française et à préserver ainsi son potentiel de production et les milliers d'emplois qu'elle représente.

Données clés

Auteur: M. Bernard Carayon

Circonscription: Tarn (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35947

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1946

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7739